



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANCHL

Jeudi 05 février 2015

### Procès-verbal

Etaient présents : Youen CARPO (CHL d'Houdan) - Dominique COLAS (CHL de Lamballe) - Daniel DUMORTIER (CHL de la Presqu'île de Guérande) - Régine GAUTHIER (CHL de Barentin) - Bernadette MALLOT (CHL de La Guiche) - Valérie TENDRON (Chargée de communication ANCHL).

Excusés : Josiane BETTLER (CHL des Marches de Bretagne) - Denis BRUGUIER (CHL d'Uzès) - François FOUCHET (CHL de l'Ouest des Vosges) - Céline MONTINGY-FRAPY (Pôle Gériatrique Nord Sarthe) - Hélène TOURNEUR (CHL de la Corniche angevine) - Sylvie TOURNEUR (CHL d'Yssingaux).

#### **1. Retour sur le groupe de travail plénier sur les EHPAD :**

Objectifs majeurs : mettre en place des CPOM afin de remplacer les conventions tripartites ; faire un tarif socle de l'hébergement : l'ANCHL a demandé à ce qu'il n'y ait pas de prestations sociales ajoutées dans le tarif «hébergement ». Les CHL seraient pénalisés en fonction s'ils sont en Pharmacie à Usage Intérieur ou sans PUI.

#### **2. Retour sur le groupe de travail FHF « GHT et CHL » :**

Le groupe de travail au sein de la FHF, dont la mission était de préparer un cahier des charges relatif aux conditions d'intégration des CHL dans les GHT s'est réuni à deux reprises entre décembre 2014 et janvier 2015.

Présidé par Mme ANATOLE-TOUZET (directrice du CHR de Metz-Thionville), co-présidé par le Dr GENDRY et M. COLAS, le groupe était constitué de membres du CA de la FHF représentant toutes les catégories d'établissements.

Dominique COLAS souligne qu'il a été nécessaire de présenter et d'expliquer les spécificités des CHL, les participants du groupe n'en ayant pas conscience.

L'adhésion de chaque établissement à un GHT sera obligatoire. Les préconisations du groupe pour l'intégration des CHL et des hôpitaux de proximité dans les GHT sont les suivantes :

- intégration sur la base d'un projet médical commun
- le GHT est un réseau d'établissements, organisé avec un établissement « tête de réseau », des établissements de territoire et d'autres acteurs intermédiaires. Absence de personnalité morale
- l'intégration dans les GHT devant reposer sur les principes de la SPECIALISATION, de la SUBSIDIARITE et de la SUPPLEANCE.

### **3. Point sur la représentativité régionale :**

Mme Sylvie TOURNEUR, Directrice du CHL d'Yssingaux (Haute-Loire) a accepté la fonction de représentante de l'ANCHL dans la région Auvergne.

### **4. Synthèse des résultats de la 2<sup>e</sup> enquête sur les CHL**

Les premiers résultats de l'enquête réalisée en décembre et janvier derniers auprès des CHL ont été transmis aux membres du CA présents à la réunion. Dominique COLAS insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'une première édition, le taux de réponse à l'enquête n'étant pas satisfaisant.

### **5. Questions diverses**

- ⇒ Question posée par M. Youen CARPO, Directeur du CHL d'Houdan, établissement disposant d'un centre de santé : «Comment autoriser les médecins libéraux à travailler en centre de santé, sans en être salarié ? ». Dans le cadre des concertations sur le projet de loi santé, Dominique COLAS indique que l'ANCHL demandera la création d'un mode de coopération universel dans lequel libéraux et salariés peuvent intervenir.
- ⇒ Décision d'établir un contrat d'assurance couvrant les membres du CA.